

Abonnement suspendu / Freies Abonnement

Communiqué de presse - Bibliothèque de la Ville de Bienne

Lancement le 23 mai 2022, du système d'Abonnement suspendu. A l'instar des cafés suspendus, payés à l'avance par un.e client.e altruiste et librement mis à disposition dans certains établissements, la Bibliothèque de la Ville de Bienne propose des abonnements suspendus aux personnes réfugiées en provenance de tous les pays.

Le grand élan de solidarité envers les personnes en provenance d'Ukraine est très réjouissant. La Bibliothèque de la Ville de Bienne participe à ce mouvement et offre un abonnement gratuit de 3 mois aux adultes munis du permis S.

Parmi les membres de la bibliothèque, plusieurs ont exprimé le souhait que des réfugiés d'autres régions puissent également bénéficier de cette possibilité.

La Bibliothèque de la Ville de Bienne est une fondation et à ce titre, elle doit gérer les subventions dont elle bénéficie en générant des revenus propres. Pour cette raison, l'adhésion à la bibliothèque est payante. Divers tarifs réduits sont en vigueur, ainsi que la carte culture, toutefois il n'est pas possible de rendre l'emprunt des collections gratuit.

La Bibliothèque de la Ville lance le 23 mai 2022, le système **Abonnement suspendu**. A l'instar des cafés suspendus, payés à l'avance par un.e client.e altruiste et librement mis à disposition dans certains établissements, la Bibliothèque de la Ville de Bienne propose des **abonnements suspendus** aux personnes **réfugiées en provenance de tous les pays**.

Les personnes qui le souhaitent peuvent ainsi permettre à d'autres de bénéficier largement de l'offre culturelle de la Bibliothèque de la Ville. Ce don est anonyme. Le principe des cafés suspendus est aussi de libérer le bénéficiaire du sentiment de redevance envers le donateur, la donatrice.

La Bibliothèque met à disposition 10 abonnements suspendus pour les premiers intéressés.

Personne de contact :

Béatrice Perret Anadi, 032 329 11 43 beatrice.perretanadi@bibliobiel.ch